

Pesticides et leurs métabolites dans l'eau potable ?

La situation sur le territoire d'Eau du bassin caennais

Quels sont les nouveaux pesticides évoqués dans les médias ?

1 Les nouveaux pesticides évoqués dans l'actualité sont des métabolites, c'est-à-dire des produits de dégradation de pesticides. Il s'agit notamment des métabolites de la chloridazone, un herbicide utilisé pour la culture de la betterave, dont l'utilisation est interdite depuis fin 2020. Cet herbicide se décompose en desphényl-chloridazone et en méthyl-desphényl chloridazone.

Eau du bassin caennais est-il concerné par ces pesticides ?

2 Ces nouveaux métabolites de pesticides sont recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine (c'est-à-dire l'eau du robinet) depuis février 2022 à travers le programme sanitaire de l'Agence Régionale de la Santé. On retrouve ces pesticides sur une partie du territoire d'Eau du bassin caennais.

A quels niveaux la chloridazone est-elle mesurée sur le territoire d'Eau du bassin caennais ?

3 Si on ne retrouve pas la chloridazone dans l'eau distribuée, on retrouve ses produits de dégradation (les métabolites) sur une partie du territoire à des valeurs dépassant la limite de qualité (0,1 µg/L), tout en restant en deçà de la valeur sanitaire provisoire d'aide à la gestion, fixée à 3 µg/L par le Haut Conseil de la Santé Publique dans son avis du 18 mars 2022.

L'utilisation de ces produits étant interdite, pourquoi les retrouve t'on encore dans l'eau ?

4 L'utilisation de la chloridazone est effectivement interdite depuis fin 2020. Les métabolites peuvent toutefois persister dans le sol ou dans l'eau, pendant des années. A titre d'exemple, des traces des métabolites de l'atrazine, herbicide interdit depuis bientôt 20 ans, sont toujours détectées...

Quel est l'impact de ces substances sur la santé humaine ?

5 Il revient à l'Agence Régionale de Santé de fixer ou non les restrictions d'usage relatives à l'utilisation de l'eau du robinet. A ce jour, aucune restriction n'a été mise en place sur le territoire d'Eau du bassin caennais.

Quelles sont les actions déjà mises en place par Eau du bassin caennais ?

6 Dès qu'Eau du bassin caennais a eu connaissance de l'existence de ces métabolites, des mesures ont été effectuées sur l'ensemble de ses ressources, avant même que ces métabolites ne fassent partie du programme d'analyses sanitaires. En complément des analyses effectuées dans le cadre du programme sanitaire, un renforcement des analyses avec un suivi mensuel est effectué depuis septembre 2022.

Et à l'avenir, quelles actions envisager ?

7 A court terme, l'acquisition de données sur les teneurs en pesticides et leurs métabolites va permettre d'étudier la possibilité d'effectuer des mélanges. A moyen terme, des solutions de traitement, notamment à l'aide de charbon actif, sont étudiées.

Sur le plus long terme, cela montre la nécessité de poursuivre et d'intensifier le travail sur la protection qualitative de la ressource en amont, avec l'ensemble des acteurs du territoire. Des programmes d'actions ont déjà été mis en place sur plusieurs aires d'alimentation de captages, en partenariat notamment avec la Chambre d'Agriculture.